

PROCÈS-VERBAL / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CORPORATION DU SPORT INTERUNIVERSITAIRE DE L'UQTR (CSIUQTR)
Le jeudi 17 octobre 2024, 19h00, salle 1814 / Pavillon de la Santé

Membres du CA Présents		Personnes Présentes	
Didier Perrot	Administrateur / Président	Pierre-Luc Boudreau	Entraîneur Chef Golf
Pierre Clermont	Administrateur / VicePrésident	Marc-Étienne Hubert	Entraîneur-Chef Hockey
Alain Labrecque	Administrateur / Trésorier	Marc-André Ronda	Entraîneur-Adjoint Hockey
Louis Chiasson	Administrateur / Secrétaire	Marie-Christine Mondor	Entraîneuse-Chef Volley-Ball F
Lucy Sicard	Fondation de l'UQTR	Vincent Dubé	Entraîneur-Adjoint Volley-Ball F
Anthony Larivée	Administrateur	Shany Black	Entraîneur Chef Soccer H
Kevin Coderre	Administrateur	Durnick Jean	Entraîneur-Chef Soccer F
Marie-Ève Nault	Administrateur	Nathalie Genest	Entraîneur-Chef Badminton
Isabelle La Vergne	Directrice, SAPS	Marc-Antoine Senneville	Entraîneur-Chef Athlétisme
Philippe L. Depatie	Coordonnateur de la Corpo	Mariève Houle	Entraîneur-Adjointe Cheerleading
Amélie Dugré	Analyste Financière, SAPS	Charles Labrie	Entraîneur-Chef Natation
		Sébastien Ouellette	Entraîneur-Chef / Flag Football
		Charles Loranger	Entraîneur-Chef / Tennis
Membres du CA absents			
Gaétan Leclerc	Administrateur		
Renée Sinotte	Administratrice		

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19h00.

2. Mot de Bienvenue du President

Le Président du CA souhaite la bienvenue aux coachs et participants et les remercie pour leur présence. Il souligne aussi l'ajout des nouveaux membres au CA. Il souligne la nouvelle formule plus brève de l'AGA indiquant qu'une rencontre spéciale des coachs aura lieu le 12 décembre.

3. Élection du président et du secrétaire d'assemblée

On soumet les noms de **Didier Perrot** comme président d'assemblée et **Louis Chiasson** comme secrétaire.

Nathalie Genest propose leurs nominations et **Mariève Houle** la seconde.

4. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de **Lucy Sicard**, appuyée par **Marc-Étienne Hubert**, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 octobre 2023 (Annexe 1)

Sur une proposition de **Nathalie Genest**, secondée par **Mariève Houle**, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 octobre 2023, est adopté tel que présenté.

6. Présentation et adoption des états financiers 2020-2021

Isabelle Lessard de Lessard & Associés, présente les états financiers (Annexe 2) au 30 avril 2024. On mentionne que tout est beau et une mention spéciale est faite à l'effet qu'aucune correction des chiffres tels que présentés ne fut faite, une indication que les contrôles au niveau de la Corporation fonctionnent. On souligne aussi le fait que pour la première fois de son histoire, la Corporation est officiellement millionnaire en revenus. Un survol de tous les regroupements comptables est fait expliquant les écarts notés entre 2023 et 2024 soulignant que certaines augmentations des revenus de financement et revenus généraux, dons et commandites, ainsi que revenus d'intérêts de placements ont augmenté. L'augmentation du nombre d'étudiants athlètes fut rapportée et liée à l'augmentation des cotisations de ceux-ci. Un

excédent est noté cette année comparativement à l'an dernier à cause du remboursement de la dette. Un rappel est fait que cette lecture est en date des états financiers au 30 avril, 2024. Un autre rappel fut fait à l'effet que les regroupements ont été changés. Aucune question ne fut soulevée pour donner suite à cette présentation.

Sur une proposition de **Lucy Sicard**, secondée par **Anthony Larrivée**, il est résolu d'adopter les états financiers 2023-2024, tels que présentés.

7. Nomination des vérificateurs pour l'année 2024-2025

Sur une proposition de **Louis Chiasson**, secondé par M. **Kevin Coderre**, il est résolu à l'unanimité de déléguer au nouveau CA élu, la nomination de la firme comptable pour la mission d'examen de nos états financiers pour l'année 2024-2025.

Une discussion de nomenclature de l'exercice de vérification eut lieu citant qu'il s'agit plutôt d'une « mission d'examen » que d'une vérification comptable. Le changement est reflété dans l'articulation de la proposition.

8. Rapport (2022-2023) du Président du Conseil d'administration de la CSIUQTR

Didier Perrot présente le rapport annuel des activités.

Bilan - Il a débuté en faisant un rappel de l'ampleur du travail accompli lors de la dernière année citant les changements apportés pour l'examen des états financiers entre autres.

Il mentionne la grosse année qu'aura été 2023-2024 pour la Corporation qui est en forte croissance. La Corporation se professionnalise se donnant des directives et processus comme la Corpo en impose aux équipes promettant une synergie collective d'effort visant à améliorer notre efficience et efficacité dans le cadre de nos pratiques de gestion, d'initiatives, et de contrôles internes.

Le départ de **Jean Grandchamp** et la complexité de l'exercice pour trouver un remplacement est soulignée. L'ajout de nouveaux membres au CA dont **Lucy Sicard** comme remplaçante de **Daniel Milot** pour la Fondation, citant aussi tous les autres nouveaux membres qui se sont greffés au CA signalant les compétences particulières qu'ils et elles apportent tous et toutes aux discussions et aux travaux du CA. La Corporation a grandi mais le Président fait le rappel de vacances à combler au sein du CA et lance un appel à l'identification de candidats possibles parmi le réseau de contacts que nous avons tous.

Gros chantiers – Des rencontres multiples ont eu lieu, soit une douzaine de plus que les 10 tenues par le CA. Ceci est un signe de l'activité grandissante du CA et de son désir de *bien* grandir.

Comité Gouvernance – Le Président signale l'implantation de la politique en conformité avec la loi 25 pour la protection des renseignements personnels, ainsi que le Guide de l'administrateur et la matrice de compétence des administrateurs. Un bilan des activités du comité de gouvernance est présenté par le responsable du Comité gouvernance (**voir annexe 3**). Le Responsable du Comité de gouvernance a aussi fait une mise à jour sur le statut du projet de Guide d'évaluation intégrée du risque.

Comité Finances – Comme présenté dans les états financiers 23-24, beaucoup de travail et d'améliorations nouvelles ont été faits. La présentation des états financiers démontre aussi très bien les intentions de transparence du CA. D'autres améliorations apportées à nos pratiques incluent la notion de revenu reporté d'une année à l'autre et la gestion des sommes dédiées.

Comité Ressources humaines – La création de la politique de lutte contre le harcèlement fut un fait saillant et l'embauche de **Vincent Frigon** comme analyste financier démontre l'atmosphère dynamique et professionnelle qui anime les activités du CA.

Remerciements – Des remerciements furent transmis aux employés permanents, aux administrateurs du SAPS, à la Fondation, aux entraîneurs, et aux collègues du CA.

9. Rapport annuel des activités 2023-2024 de la Corporation des Patriotes

Philippe LD, coordonnateur, présente le rapport annuel (**Annexe 3**). Il fait un survol du rapport invitant l'audience à en prendre connaissance lorsqu'il sera distribué dans les prochains jours.

Camps d'entraînement – Il mentionne qu'il y eu plusieurs camps d'entraînement 23-24 et que les coûts de ces camps passent par la Corporation.

Activités de financement – Il signale l'impact de celles-ci sur le bilan financier de la Corporation et celui de chacune de nos équipes, ainsi que le rayonnement communautaire que cela donne au Pats dans la communauté.

Matches locaux – La Corporation est impliquée dû à la billetterie et les bars pour nos équipes de catégorie 1.

Le 24 octobre 2017 à 13h30 à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Employés – 100 employés occasionnels sont à l'œuvre lors des matchs.

Volet social – La Corporation continue de supporter les initiatives d'implication communautaires de nos équipes.

10. Modification des règlements généraux

La modification suivante est recommandée par le conseil d'administration, à l'Article 16 des Règlements généraux (*Résolutions - Annexe 5*).

Il est proposé de modifier *l'article 16* comme suit :

Résolution AGA 24-10-17-01 Sujet : Proposition de modification à l'Article 16 des Règlements Généraux

CONSIDÉRANT les bonnes pratiques et exigences du code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois du sport et des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ que l'Article 16 : Durée du mandat (élections et nominations) sous le CHAPITRE IV : CONSEIL D'ADMINISTRATION, soit remplacé par le narratif suivant :

« Durée du mandat (élections et nominations)

Le mandat des administrateurs débute à compter de la date de leur élection ou nomination.

Les membres sont élus ou nommés, lors de l'assemblée générale annuelle, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

Les membres élus sont limités à dix (10) années. La limitation de mandat ne s'applique pas aux postes d'administrateur d'office soit la direction du Service de l'activité physique et sportive de l'UQTR ainsi que le représentant désigné de la Fondation de l'UQTR ».

Sur une proposition de **Pierre-Luc Boudreau** et secondé par **Kevin Coderre**, il est résolu d'adopter la résolution telle que proposée.

Une discussion s'en suivit au sujet de l'harmonisation de ce nouveau narratif avec celui existant à l'article 14 2.b) où l'on retrouve la terminologie « directeur général de la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières » ou ailleurs s'il en est le cas. Cette

dernière terminologie y sera remplacée par celle de « représentant désigné de la Fondation de l'UQTR ».

11. Ratification des actes des administrateurs

Sur une proposition de **Mariève Houle**, secondée par **Marc-Étienne Hubert**, il est résolu à l'unanimité de reconnaître le travail des administrateurs et de ratifier les décisions prises par eux au cours de l'année 2023-2024.

Étant donné qu'il n'est plus tenu de suivre cette pratique en assemblée, il est entendu que cette pratique sera ramenée au Comité de gouvernance pour être discutée et évaluée.

12. Nomination des membres et composition du conseil d'administration

Sur une proposition **d'Anthony Larivée**, secondé par **Isabelle La Vergne**, il est résolu d'élire sans opposition le candidat suivant au conseil d'administration :

- M **Louis Chiasson** (ancien Patriote)

Note : Les officiers seront nommés lors du prochain conseil d'administration.

13. Affaires diverses

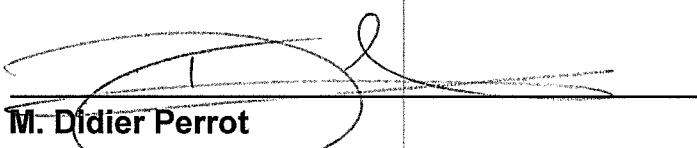
Le Président mentionne la levée de fonds principale qu'est le Salon des Vins, et lance un appel à tous dans le but de tenter de trouver d'autres initiatives de levée de fonds, et de ne pas hésiter d'apporter de nouvelles idées innovatrices.



14. Levée de la réunion

Sur une proposition de **Didier Perrot**, secondé par **Louis Chiasson**, la séance est levée à 19h50.

En foi de quoi, j'appose ma signature :


M. Didier Perrot

Président d'assemblée

Le 4 Nov, 2025



ANNEXES

Annexe 1 – Procès-Verbal AGA, le 19 octobre 2023

Annexe 2 – États financiers / Année 2023-2024

Annexe 3 – Rapport annuel du Coordonnateur du CSIUQTR

Annexe 4 – Résolutions

Annexe 4 - Résolutions

Résolution AGA 24-10-17-01

Sujet : Proposition de modification à l'Article 16 des Règlements Généraux

CONSIDÉRANT les bonnes pratiques et exigences du code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois du sport et des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ que l'Article 16 : Durée du mandat (élections et nominations) sous le CHAPITRE IV : CONSEIL D'ADMINISTRATION, soit remplacé par le narratif suivant :

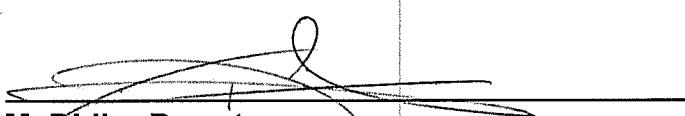
« *Durée du mandat (élections et nominations)* »

Le mandat des administrateurs débute à compter de la date de leur élection ou nomination.

Les membres sont élus ou nommés, lors de l'assemblée générale annuelle, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

Les membres élus sont limités à dix (10) années. La limitation de mandat ne s'applique pas aux postes d'administrateur d'office soit la direction du Service de l'activité physique et sportive de l'UQTR ainsi que le représentant désigné de la Fondation de l'UQTR ».

Sur une proposition de **Pierre-Luc Boudreau** et secondé par **Kevin Coderre**, il est résolu d'adopter la résolution telle que proposée.


M. Didier Perrot

Président d'assemblée

Le 7/10/2025, 2025

